Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-33-2026Ranticip-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 29 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 26* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 16 Avril 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal , Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZé Lévan, M. PORQUET Christian, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Mme AUTIN Stessye,	à	Mme LOISEAU Sophie
M DE FILIQUIER Clément	à	M. GOTSIRIDZE Levan
Mme ALI SAID Djihane	à	Mme VAN -CLEEMPUT Julie,

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

33 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 BUDGET DE LA COMMUNE

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-33-2026Ranticip-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance retraçant les résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

L'excédent libre dont dispose la commune s'élève donc à 2 015 052,40 €

Si le compte administratif venait à faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL COMPTE ADMINISTRATIF 2025

BUDGET PRINCIPAL LA CADIERE D'AZUR

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 618 017,22	6 653 519,01	1 035 501,79
Investissement	1 691 067,06	2 331 393,27	640 326,21
Report N-1 en section de fonctionnement 002		1 591 047,48	1 591 047,48
Report N-1 en section d'investissement 001		475 681,97	475 681,97
Total	7 309 084,28	11 051 641,73	3 742 557,45
			-
Restes à réaliser à reporter en N+1	1 727 505,05	0,00	-1 727 505,05
			-
Résultat cumulé en section de fonctionnement	5 618 017,22	8 244 566,49	2 626 549,27
Résultat cumulé en section d'investissement	3 418 572,11	2 807 075,24	-611 496,87
Résultat total cumulé			2 015 052,40

La reprise anticipée se décompose comme suit

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-33-2026Ranticip-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Affectation au 1068	611 496,87
Reprise au 001 excédent d'investissement	1 116 008,18
Reprise au 002 excédent fonctionnement	2 015 052,40

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A la majorité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR (83) Var

LE MAIRE
Robert DELEDDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr